

TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2023 - MODIFICATIF N°13

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	GRADE/EMPLOI	CAT.	POSTES CRÉÉS	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
TITULAIRES							
EMPLOI FONCTIONNEL		D.G. 2 a 10 mille hab.		1	1	1	0
ADMINISTRATIVE	ATTACHÉS TERRITORIAUX	Attaché territorial	A	1	1	1	0
	RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	0	0
		Rédacteur territorial		1	1	1	0
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	3	0
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		4	3	3	0
Adjoint Administratif territorial		9		6	6	1	
ANIMATION	ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1	0
CULTURELLE	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	0	0
		Adjoint territorial du patrimoine	C	2	1	1	0
MÉDICO-SOCIALE SOUS FILIÈRE SOCIALE	AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	5	5	4	1
POLICE MUNICIPALE	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	Brigadier-chef principal	C	5	4	4	0
		Gardien-brigadier (Brigadier)		1	1	1	0
TECHNIQUE	TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien territorial	B	2	1	1	0
	AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	Agent de maîtrise principal	C	3	3	3	0
		Agent de maîtrise		1	1	1	0
	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	0
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		4	4	4	0
Adjoint technique territorial		12		9	9	0	
TOTAUX				58	46	45	2

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	GRADE/EMPLOI	CAT.	POSTES CRÉÉS	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	FONDEMENT JURIDIQUE	
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC									
	COLLABORATEUR DE CABINET	Collaborateur de Cabinet	A	1	1	1	0	Collaborateur de cabinet - Article L333-1 du CGFP	
ADMINISTRATIVE	ATTACHÉS TERRITORIAUX	Attaché territorial	A	1	1	1	0	Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Article L332-8-2° du CGFP	
				1	0	0	1	Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP	
	RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP	
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		2	0	0	0	- Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP	
		Rédacteur		2	0	0	0		
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe			2	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP
									- Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		C	3	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP
									- Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Article L332-8-2° du CGFP
	Adjoint administratif territorial				1	1	0	1	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP
								- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP	
ANIMATION	ADJOINT TERRITORIAUX D'ANIMATION	Adjoint territorial d'animation	C	1	0	0	0	Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP	
	ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur	B	1	1	1	0	Contrat pour mener à bien un projet ou une opération identifiée - Emploi non permanent - Article L332-24 du CGFP	
CULTURELLE	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Adjoint territorial du patrimoine	C	1	1	1	0	Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Article L332-8-2° du CGFP	
	TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien territorial	B	1	1	1	0	Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (quelle que soit la catégorie) - Article L332-8-2° du CGFP	

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	GRADE/EMPLOI	CAT.	POSTES CRÉÉS	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	FONDEMENT JURIDIQUE
TECHNIQUES	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1 ^{er} du CGFP - Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		2	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1 ^{er} du CGFP - Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP
				3	3	2	1	Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1 ^{er} du CGFP
		Adjoint technique territorial		3	0	0	0	Accroissement saisonnier d'activité - Article L332-23-2 ^{ème} du CGFP
				1	1	1	0	Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Article L332-14 du CGFP
				4	3	0	3	Remplacement d'agents sur un emploi permanent - Article L332-13 du CGFP
TOTAUX				37	14	9	6	

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	GRADE/EMPLOI	CAT.	POSTES CRÉÉS	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVÉ							
	CAE-PEC	CAE-PEC	C	13	7	5	2
TOTAUX				13	7	5	2